



















## Madame Aurore BERGÉ

Ministre des Solidarités et des Familles 14 avenue Duquesne 75 007 Paris

Paris, le 5 octobre 2023

Objet: PLFSS 2024

## Madame la Ministre,

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS) qui accompagnent des personnes âgées font face à des difficultés d'une ampleur inédite, notamment en matière économique et de ressources humaines. Les augmentations des coûts liées à l'inflation — particulièrement sur l'énergie et l'alimentation, et le manque de personnel mettent en péril l'avenir de ces structures.

Le plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros engagé récemment par le Gouvernement traduit la reconnaissance des difficultés par les pouvoirs publics, mais doit, au regard des enjeux, être prolongé par des mesures plus fortes.

Dans ce contexte, nos fédérations et associations ont pris connaissance du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 et s'inquiètent de son contenu. Face aux difficultés croissantes du secteur, elles s'émeuvent que la trajectoire annoncée de la Branche Autonomie affiche fin 2024 un excédent de 1,3 milliard. Il est regrettable en effet que les mesures nouvelles prévues dans ce PLFSS soient si peu orientées vers le renforcement des effectifs, avec la création prévue en 2024 de seulement 6 000 postes supplémentaires en Ehpad, soit moins d'un poste par établissement.

Nos fédérations et associations appellent à mettre en œuvre, au sein du PLFSS 2024 :

- Le financement intégral de l'impact de l'inflation et des revalorisations salariales, par un financement complémentaire au sein du sous-objectif « personnes âgées » de l'ONDAM, pour 2023 comme pour 2024,
- Un engagement des pouvoirs publics en faveur d'une hausse de 5,5 % des tarifs hébergement et dépendance en ligne avec la hausse prévue des pensions de retraites,
- Un plan pluriannuel d'augmentation et de diversification des professionnels prévoyant, conformément aux rapports d'experts, 20 000 recrutements par an pendant 5 ans.

Au-delà des mesures conjoncturelles indispensables, nous appelons également à mettre en œuvre une réforme structurelle de l'accompagnement du Grand âge, à domicile comme en établissement, pour

relever le défi de la transition démographique et accompagner nos aînés conformément à leurs besoins.

A ce titre, nos fédérations saluent le projet de fusion des sections soins et dépendance des Ehpad pour les départements volontaires. Recommandé par les rapports de Dominique Libault et de Christine Pirès Beaune, le principe de cette mesure faisait consensus et était attendu par les acteurs du secteur. Nous formons le vœu que les départements se saisissent nombreux et rapidement de cette nouvelle possibilité pour généraliser les bénéfices de cette évolution.

Il nous parait essentiel que le pilotage unique de cette section par l'ARS soit maintenu dans le texte qui sera voté pour garantir l'efficience de la mesure, la lisibilité des financements et l'équité territoriale.

Les personnes âgées, leurs proches et les professionnels qui les accompagnent ont besoin d'une visibilité qui fait encore défaut sur les engagements du gouvernement et sur la trajectoire financière de la branche autonomie. Nos fédérations et associations sont à la disposition des pouvoirs publics pour travailler à préciser une démarche de progrès pluriannuelle en faveur des personnes âgées.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

Jean-Christophe AMARANTINIS Président Synerpa Julien BLOT Président GEPSo Pascal CHAMPVERT Président AD-PA Marie-Sophie DESAULLE Présidente FEHAP

Daniel GOLDBERG Alain RAOUL
Président UNIOPSS Président NEXEM

Jean-Pierre RISO Président FNADEPA Arnaud ROBINET Président FHF

James James

Masure

A. Madine

Didier SAPY Directeur Général FNAQPA

Emmanuel SYS Président CNDEPAH

SER.